

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur le parking piscine à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'entretien. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Parking Piscine
Début :	Mercredi, 8 septembre 2021 à 07h00
Fin :	Mercredi, 8 septembre 2021 à 16h00
Motif :	Travaux d'entretien
Règlement :	GRE-254-2021

Grevenmacher, le 3 septembre 2021

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden